

Barème d'honoraires

Applicable au 01/04/2017

Honoraires sur transactions d'immeubles Calculés sur le prix de vente

Les honoraires sont à la charge de vendeur

Inférieur à 10 000 €	1 000,00 € TTC
De 10 000 € à 49 000€	Forfait de 4 000 € TTC
De 50 000 € à 140 000 €	Forfait de 7 000 € TTC
Plus de 140 000 €	5 % TTC



LA RESIDENCE
Mon partenaire immobilier

SARL TCI

87, rue Paul Doumer 78130 LES MUREAUX

RCS Versailles : 410 343 503 Titulaire de la carte prof. Transaction n° 1267

Garantie Financière de 110000 € Par GALIAN